

29

R A P P O R T

OBJET : DESAFFECTION DE LOGEMENTS SCOLAIRES

La Ville de Metz est propriétaire d'immeubles réservés au logement des enseignants, ou affectés à des usages scolaires.

Certains de ces logements, situés hors enceinte scolaire, sont aujourd'hui vacants, et une procédure de désaffection est nécessaire pour leur attribuer un nouvel usage (mise à disposition d'associations, voire mise en vente).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter les logements suivants :

Devant-les-Ponts :

- 20, rue du Coupillon
 - côté Nord : 3 logements
 - côté Ecole Maternelle : 1 logement
- 6, rue Notre Dame de Lourdes : 8 logements

Patrotte :

- 2, rue Charles Nauroy : 6 logements

Ancienne Ville :

- 33bis, boulevard André Maginot : 4 logements

Sablon :

- 12, rue d'Hannoncelles : 3 logements
- 9, rue Christian Pfister : 4 logements
- 11, rue Christian Pfister : 5 logements

Magny :

- 1, rue des Pensées : 1 pavillon
- 3, rue des Pensées : 1 pavillon
- 5, rue des Pensées : 1 pavillon
- 22, rue Jean d'Apremont : 1 logement

Vallières :

- 24, rue Faulquenel : 6 logements
- 23, rue du Professeur Jeandelize : 2 logements

Borny :

- 9, rue du Dauphiné : 2 logements
- 21, rue du Languedoc : 9 logements
- 4, rue de la Chabosse : 5 logements

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : DESAFFECTION DE LOGEMENTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz est propriétaire d'immeubles réservés au logement des enseignants, ou affectés à des usages scolaires ;
- que certains de ces logements, situés hors enceinte scolaire, sont aujourd'hui vacants, et une procédure de désaffection est nécessaire pour leur attribuer un nouvel usage ;

DECIDE :

- de désaffecter les logements suivants :

Devant-les-Pont :

- 20, rue du Coupillon
côté Nord : 3 logements
côté Ecole Maternelle : 1 logement
- 6, rue Notre Dame de Lourdes : 8 logements

Patrotte :

- 2, rue Charles Nauroy : 6 logements

Ancienne Ville :

- 33bis, boulevard André Maginot : 4 logements

Sablon :

- 12, rue d'Hannoncelles : 3 logements
- 9, rue Christian Pfister : 4 logements
- 11, rue Christian Pfister : 5 logements

Magny :

- 1, rue des Pensées : 1 pavillon
- 3, rue des Pensées : 1 pavillon
- 5, rue des Pensées : 1 pavillon
- 22, rue Jean d'Apremont : 1 logement

Vallières :

- 24, rue Faulquenel : 6 logements
- 23, rue du Professeur Jeandelize : 2 logements

Borny :

- 9, rue du Dauphiné : 2 logements
- 21, rue du Languedoc : 7 logements
- 4, rue de la Chabosse : 4 logements

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER